

**Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal  
du Jeudi 27 Janvier 2011**

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf : FIATTE Dominique et JOUFFROY Pierre qui a donné pouvoir à DUBOIS-DUNILAC Hervé.

---

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

**Informations du Maire :**

- Visite de l'assemblée nationale** proposée aux élus par M. GROSPERRIN, Député :  
Mardi 8 mars – un mail a été envoyé à tous
  
- Prochaines Réunions du SIVOS** : Jeudi 3 février – 18 heures – Contrat Enfance Jeunesse  
Mardi 22 février – 18 h – Vote du Budget
  
- Prochaine réunions du Conseil Municipal** : Jeudi 24 février - 20 h
  
- Elections Cantonales** : **Dimanche 20 et 27 Mars 2011**  
Le vote aura lieu à l'espace culturel

**Jugement du Tribunal administratif : Affaire Simonin-Chaniot**

La requête de Mme SIMONIN-CHANIOT a été rejetée ; la plaignante est condamnée à verser 500 € à la Commune. L'assurance de la municipalité, GROUPAMA, vient de prendre en charge les honoraires d'avocat soit un total de 1085,24 € pour cette affaire.

**Contentieux avec H. D. L.**

Le Cabinet CONTASSOT-STERCQ (HDL) propose une indemnisation à hauteur de 18 000 € sur 30 000 € de dépenses estimant qu'une part de responsabilité incombait à la commune. L'expert représentant la municipalité n'est pas de cet avis et a demandé que le montant soit reconsidéré avec estimation plus précise de la dépense à engager.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. BUDGET PRIMITIF 2011**  
**Définition des Investissements**

Après discussions, sont retenues les opérations ci-dessous pour inscription en 2011 (sous réserve des possibilités financières qui seront connues après montage complet du budget en avril) :

## Reports 2010 :

## Estimation TTC

<input type="checkbox"/> Espace Culturel – Changement Radiateurs	3 900	
<input type="checkbox"/> Espace Culturel – Climatisation	20 000	
<input type="checkbox"/> Espace Culturel – Isolation	30 000	
<input type="checkbox"/> Espace Culturel – Aménagement Parking	150 000	(charge commune 118 600)
<input type="checkbox"/> Mairie – Restructuration Rez-de-chaussée	134 400	(charge commune 74950)
<input type="checkbox"/> Réfection Place de la pharmacie	3 000	
<input type="checkbox"/> Achat de terrains :	53 300	
Montperroux – Champ Picot – Eglise – Graveret		
<input type="checkbox"/> Achat Epareuse	11 000	
<input type="checkbox"/> Acquisition Columbarium	5 000	
<input type="checkbox"/> Achat Bureaux Mairie	5 100	

## Nouveaux Programmes :

<input type="checkbox"/> Installation Hangar de stockage matériel		
<input type="checkbox"/> Gendarmerie : Mise aux normes entrée	3 206	
<input type="checkbox"/> Atelier de distillation : Porte	1 932	
<input type="checkbox"/> Vestiaire Football et Gymnase	7 000	
<input type="checkbox"/> Terrain de tennis : Réfection 2ème court	30 000	
<input type="checkbox"/> Cheminement Petit Roulans et Trottoirs Aloses	50 000	
<input type="checkbox"/> Chemins communaux Blanchard	3 000	
<input type="checkbox"/> Aménagement Parking rue Cotard	A chiffrer	
<input type="checkbox"/> Couvertines du Cimetière	17 800	
<input type="checkbox"/> Achat Panneaux de rue	2 000	

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant au projet d'enfouissement des réseaux secs rue de l'Eglise (Estimation 251 000 € dont 143 800 à la charge de la collectivité).

## **2. PROGRAMME FORESTIER 2011**

Sur proposition de l'ONF et l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal fixe le programme forestier 2011 comme suit :

<input type="checkbox"/> Parcelle 14 – Régénération naturelle – 6.70 ha	.....	5 674.90
Dégagement manuel après broyage des cloisonnements		
<input type="checkbox"/> Parcelle 210 – Feuillus divers 2006 – 0.80 ha	.....	774.40
Dégagement de plantation après broyage des cloisonnements		
<input type="checkbox"/> Parcelle 34 – Régénération naturelle – 1.50 ha	.....	334.50
Entretien Cloisonnements et Lignes 33/34 et 34/35		
<input type="checkbox"/> Parcelle 21 N – Mélèzes 2009 – 0.90 ha	.....	569.70
Dégagement manuel de plantation		
<input type="checkbox"/> Parcelle 20 – Erables 1994 – 1.30 ha	.....	277.20
Parcelle 21 N – Mélèzes 2009 – 0.90 ha		
Broyage des cloisonnements		

**Total ..... 7 630.70 euros**

### **3. PLACE DE L'ESPACE CULTUREL**

#### **Marché de travaux**

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- entérine la décision de la commission d'appel d'offres qui a retenu l'offre de l'Entreprise CLIMENT pour l'aménagement de la place de l'espace culturel avec un coût de 119 712,50 € ht (option 1 : revêtement du stationnement en béton désactivé). 7 entreprises avaient répondu à l'avis d'appel public à la concurrence.

- mandate le Maire pour signer le marché correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

### **4. QUESTIONS SCOLAIRES**

#### **Dégâts des Eaux du 30/12/2010**

Le Maire, Président du SIVOS, informe le Conseil Municipal que l'ancien logement de fonction de l'école primaire a subi un dégât des eaux très conséquent en décembre après rupture d'une conduite d'eau. L'assureur du SIVOS, GROUPAMA, a estimé (verbalement pour l'instant) sa prise en charge à hauteur de 70 000 €.

#### **Ouverture d'une 6ème classe primaire**

Le Maire expose que l'Inspection académique va soumettre prochainement en commission l'ouverture d'une 6ème classe primaire suite à la hausse importante des effectifs. Le Maire précise qu'il proposera au comité syndical dès sa prochaine réunion une étude pour la construction d'un bâtiment de 2 classes avec agrandissement du préau.

#### **Convention Transports Méridiens**

Après lecture du projet de convention à intervenir entre le Conseil Général, la CCVA et le SIVOS, le conseil municipal, à la majorité, émet un avis défavorable à sa ratification.

### **5. AMENAGEMENT DE LA MAIRIE**

Le Maire informe que M. BOSSY Olivier, architecte, monte actuellement le dossier d'appel public à la concurrence et propose à l'assemblée de retenir :

Cabinet SOCOTEC

pour le contrôle technique de l'opération - Coût 2890 € ht

Cabinet DP Expertise – M. DORNIER Pascal

en qualité de contrôleur SPS avec diagnostic immobilier - Coût 2123 € ht.

Le lancement des travaux interviendra début mai 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des cabinets de contrôle.

## **Location de structures modulaires pour la mairie provisoire**

M. Jean-Bernard CUENOT, 3ème adjoint, a été chargé de contacter plusieurs fournisseurs pour des offres de location de « bungalows » afin d'y installer la mairie durant les travaux. Il avait en effet été envisagé de déplacer les bureaux dans l'ancien logement de fonction de l'école ; solution de repli exclu depuis le dégât des eaux de décembre.

M. CUENOT attend encore deux propositions.

## **6. ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS**

Mme Marinette MASSON, chargée du dossier, a présenté brillamment le diagnostic réalisé sur les différents bâtiments communaux et intercommunaux (bâtiments scolaires et bâtiment de la poste).

Rappelons que les travaux d'accessibilité doivent être réalisés avant 2015. En ce qui concerne la mairie et l'espace culturel, ils ont déjà été pris en compte dans les programmes en cours et seront donc réalisés dès 2011.

## **7. COMPTE-RENDU CCVA**

Le compte-rendu de la dernière réunion sera adressé par mail à chaque conseiller municipal.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **Dégradations au Stade de football**

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée accepte de ramener le chiffre des dégradations à la tronçonneuse à hauteur de 1813 € ; soit un remboursement à l'auteur des faits de 643 € qui seront réclamés à une deuxième personne qui a reconnue sa responsabilité.

### **Servitude de passage « Verger de la Cure »**

M. BRIE Gérard, 1er adjoint, expose la requête de M. MICHAUD Cyrille.

Ce dernier va acquérir une parcelle appartenant à l'association diocésaine et sollicite pour accéder à sa propriété un droit de passage sur la parcelle communale AC 132 sise « Verger de la Cure », domaine privé de la commune de ROULANS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner une suite favorable à cette demande.

### **Repas des Anciens**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal confirme la facturation du repas des personnes accompagnant les plus de 70 ans à hauteur de 25 €.

Le Maire,  
A. JACQUOT